

Nantes, le 17 juillet 2020

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 17 JUILLET 2020 : 2^{NDE} SÉANCE D'INSTALLATION ET PREMIÈRES DÉCISIONS

1^{er} engagement tenu : la baisse de 20 % des abonnements de la TAN votée

Ce vendredi 17 juillet 2020 se tient le 2^{ème} Conseil de la nouvelle mandature sous la présidence de Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole, à la Cité des Congrès de Nantes. L'ensemble des commissions, l'élaboration d'un pacte de gouvernance et les représentations dans les organismes extérieurs (sociétés d'économie mixte, Sociétés publiques locales, SAS, GIP ...) sont soumis au vote des élu.e.s métropolitain.e.s. Par ailleurs, et afin de ne pas repousser des chantiers ou projets importants pour la vie quotidienne des habitant.e.s de la métropole nantaise, ce second Conseil d'installation est également l'occasion de voter des décisions d'envergure notamment dans le domaine des transports en commun : la baisse de 20 % des tarifs d'abonnement de la TAN à compter du 1^{er} septembre prochain ou encore l'acquisition de 49 nouveaux tramways Alstom pour une enveloppe globale de 218,9 M€ TTC.

① Engagement tenu : baisse de 20 % des abonnements de la TAN

Conformément à l'engagement pris par Johanna Rolland durant la campagne des Municipales, la première décision du Conseil métropolitain dans ce nouveau mandat est la baisse de 20 % du tarif de tous les abonnements de la Tan ; il s'agit tout à la fois d'une mesure en faveur du pouvoir d'achat des citoyens et usagers et d'une réponse concrète aux enjeux écologiques. Nantes Métropole accorde en effet depuis toujours une place importante aux déplacements sur son territoire, notamment pour les modes actifs (piétons, vélo) et les transports en commun.



Durant ce Conseil, l'acquisition future de 49 nouveaux tramways ALSTOM sera votée : ils viendront remplacer entre 2023 et 2025 les anciennes rames et serviront également à l'exploitation de la ligne 1 prolongée de Ranzay à Babinière.

② Compte administratif 2019 : une situation financière saine et un investissement record de 385 M€

Comme chaque année en juin, le Compte administratif **soumis exceptionnellement en juillet cette année compte tenu de la crise sanitaire, dans le cadre de la 2^{nde} séance d'installation du Conseil métropolitain**, permet à Nantes Métropole de présenter l'exécution de son budget de l'année précédente et les réalisations des services métropolitains. Si la crise sanitaire a fait évoluer le contexte financier des collectivités territoriales, la publication de ce rapport 2019 révèle ce qui a fait la force de notre métropole ces derniers mois : une gestion optimisée, des politiques publiques menées toujours en proximité et une capacité financière importante pour organiser et mobiliser collectivement les citoyens, les entreprises, les associations et les institutions partenaires. Ensemble, nous faisons de Nantes une métropole d'innovation, au service de la qualité de vie.

- le Compte administratif 2019 montre une forte croissance de l'investissement : 384,6 M€, soit 10,2 % de plus qu'en 2018. C'est un niveau d'investissement jamais atteint dans l'histoire de la collectivité.

- À la fin 2019, la capacité de désendettement de la Métropole est de 3 ans. L'encours de dette s'élève à 823,5 M€ (tous budgets), pour parvenir désormais à un ratio de 1 258 € par habitant (1 299 € fin 2014).
- La capacité d'autofinancement (CAF) de la Métropole augmente légèrement avec une épargne brute de 250,8 M€ et une épargne nette de 167,3 M€ (tous budgets) après remboursement du capital de la dette. Cette épargne finance près de la moitié (43 %) des investissements, conformément à la stratégie financière adoptée fin 2014.
- le niveau d'intervention dans le territoire n'a jamais été aussi soutenu : sur 1,218 milliard d'€ en 2019, 875 M€ ont été dépensés en faveur des politiques publiques pour répondre aux besoins de services publics de qualité des habitants de la métropole.

Nantes, le 17 juillet 2020

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Transports en commun : une priorité pour Nantes Métropole

Conformément à l'engagement pris par Johanna Rolland durant la campagne des Municipales, la première décision du Conseil métropolitain dans ce nouveau mandat est la baisse de 20 % du tarif de tous les abonnements de la Tan ; il s'agit tout à la fois d'une mesure en faveur du pouvoir d'achat des citoyens et usagers et d'une réponse concrète aux enjeux écologiques. Nantes Métropole accorde en effet depuis toujours une place importante aux déplacements sur son territoire, notamment pour les modes actifs (piétons, vélo) et les transports en commun. Durant ce Conseil, l'acquisition de 49 nouveaux tramways ALSTOM sera votée : ils viendront remplacer entre 2023 et 2025 d'anciennes rames et serviront notamment à l'exploitation de la ligne 1 prolongée de Ranzay à Babinière.

Abonnements Tan : une baisse de 20 % du tarif à partir du 1er janvier 2021 pour les usagers

« En adoptant cette baisse concrète de 20 % de tous les tarifs d'abonnement des transports en commun dès ce Conseil de juillet, je voulais en faire symboliquement la 1ère mesure du mandat : car il ne s'agit pas d'opposer la fin du monde et la fin du mois, parce que cette mesure est importante pour le pouvoir d'achat et importante pour l'écologie ».



L'engagement de Johanna Rolland de réduire de 20 % le prix des abonnements aux transports en commun devient aujourd'hui concret et fait l'objet d'une délibération au Conseil métropolitain.

La réduction applicable à partir du 1^{er} janvier 2021 concerne :

- les Formules Illimitées (y compris les abonnements bénéficiant de la tarification solidaire) : les abonnés de la formule Illimitée verront le montant de leur prélèvement modifié dès le mois de janvier 2021 sans attendre la date anniversaire de leur souscription ;
- les billets mensuels et le plafonnement des formules sur mesure : les abonnés de la formule Sur Mesure et ceux achetant des coupons mensuels, dès le 1^{er} janvier.

Exemple :

Un couple de salariés avec deux enfants de moins de 18 ans économisera 228 € par an (en intégrant la prise en charge des 2 employeurs).

Calendrier

Nantes Métropole et la Semitan travailleront de concert pour mettre en œuvre cette mesure nécessitant des développements informatiques et intégrer son aspect financier sur le contrat de délégation de service public (DSP) des transports publics urbains. Un avenant au contrat sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de décembre 2020.

Une première estimation permet d'évaluer le coût du dispositif pour 2021 à environ 8,5 M€ en année pleine.

Tarifs après réduction des 20 %

	Tarifs 01/07/2020* en €	Tarifs 01/01/2021 en €	Économies réalisées en €
<i>A noter : les tarifs des abonnements précisés ci-dessous ne prennent pas en compte la prise en charge de l'employeur correspondant à 50 % du coût de l'abonnement</i>			
Formules Illimitées			Par an
26 – 59 ans	616	492,8	123,2
Plus de 60 ans	340	272	68
Moins de 18 ans	263	210,4	52,6
Abonnements mensuels et plafond Formules Sur Mesures			Par mois
26 – 59 ans	69	55,2	13,8
Plus de 60 ans	37	29,6	7,4
Moins de 18 ans	31	24,8	6,2

*Tarifs juillet 2020 inchangés par rapport au tarifs juillet 2019

Commande de 49 nouveaux tramways à l'horizon 2025

Le 18 juin dernier, la Commission d'Appel d'Offre de Nantes Métropole s'est prononcée en faveur de l'offre proposée par Alstom pour concevoir les nouveaux tramways. Le Conseil métropolitain de ce vendredi 17 juillet se prononce sur l'acquisition de 49 tramways et l'autorisation de la signature du marché par le directeur général de la Semitan.

Concrètement, il s'agit d'acquérir 49 rames de tramway de grande longueur pour un montant de 182,5 M€ HT soit 218,9 M€ TTC afin de :

- **remplacer 46 anciennes rames Alstom ;**
- **commander 3 rames dédiées à la desserte de Babinière, dans le cadre de la phase 2 de connexion ligne 1/ligne 2 du réseau de tramway.**

Ces 49 nouveaux tramways, plus longs, permettront d'accueillir au moins 20 % de personnes supplémentaires par rame, soit environ 300 personnes (au lieu de 250 pour les tramways actuels).

Leur conception débutera cette année, suivie par les phases de fabrication, près de La Rochelle, d'essais et d'homologation en 2021 et 2022. Les premières nouvelles rames sont attendues sur le réseau en 2023.

Les 49 rames seront livrées en 2 temps : 14 rames en 2022 et 35 rames pour 2025.

Chiffres clefs de la mobilité

Usages

- 2,3 millions de déplacements/jour en 2015 (tous modes de transport) ;
- 148 millions de voyages/an en transport collectif en 2019 ;
- 63 560 bénéficiaires de la tarification solidaire en 2019 dont 35 930 bénéficient de la gratuité.

Transport en commun

- 45 km dédiés à 3 lignes de tramway soit 91 rames ;
- 49 nouvelles rames de tramway mises en service par étapes à partir de 2023 ;
- 22 nouveaux e-Busways de 24 mètres (+35 % de capacité voyageurs) 100 % électriques ;
- 95 km pour 9 lignes de Chronobus ;
- 46 lignes de bus exploitées par la Semitan et ses sous-traitants ;
- 3 lignes de Navibus : 2 sur la Loire et 1 sur l'Erdre.

Nantes, le 17 juillet 2020

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Compte administratif : en 2019, un investissement record de 385 M€

Soumis exceptionnellement en juillet compte tenu de la crise sanitaire, dans le cadre de la 2^e séance d'installation du Conseil métropolitain, le Compte administratif permet à Nantes Métropole de présenter l'exécution de son budget de l'année précédente et les réalisations des services métropolitains. Si la crise sanitaire a fait évoluer le contexte financier des collectivités territoriales, la publication de ce rapport 2019 révèle ce qui a fait la force de notre métropole ces derniers mois : une gestion optimisée, des politiques publiques menées toujours en proximité et une capacité financière importante pour organiser et mobiliser collectivement les citoyens, les entreprises, les associations et les institutions partenaires.

EN SYNTHÈSE // Pour décliner le pacte financier adopté par les élu.e.s métropolitain.e.s au début du mandat précédent, Nantes Métropole s'était dotée d'un **ambitieux programme d'investissement de 2 milliards d'euros pour la période 2014-2020** (tous budgets confondus) ; des investissements majeurs qui témoignent de la vision à long terme portée par la collectivité.

Le Compte administratif 2019 – dernier exercice du mandat qui vient de s'achever – est soumis au vote des élu.e.s lors du Conseil métropolitain du 17 juillet 2020. Il témoigne une fois encore du respect de la stratégie financière votée en 2014. **Objectif : renforcer la dynamique économique des 24 communes tout en confortant l'équilibre du territoire et sa cohésion sociale.**

Après une évolution visible dès l'exercice comptable 2016 et la consolidation de la stratégie depuis 2017, le Compte administratif 2019 montre une **forte croissance de l'investissement : 384,6 M€**, soit 10,2 % de plus que le pic atteint en 2018. C'est **un niveau financier jamais atteint dans l'histoire de la collectivité**. 2019 confirme la volonté et la capacité de la Métropole à maintenir les grands équilibres financiers par des efforts de gestion tout en préservant les choix de l'investissement et du confortement d'un service public de qualité.

UNE SITUATION FINANCIÈRE Saine ET MAÎTRISÉE

La situation de Nantes Métropole est saine grâce à ses efforts continus d'optimisation. L'exercice 2019 montre un programme d'investissement inédit, s'appuyant sur un niveau d'épargne élevé et un réendettement progressif et maîtrisé. Le taux de réalisation des projets vis-à-vis du budget primitif est bon : 88,6 %.

- **À la fin 2019, la capacité de désendettement de la Métropole est de 3 ans.** L'encours de dette s'élève à 823,5 M€ (tous budgets), pour parvenir désormais à un ratio de 1 258 € par habitant (1 299 € fin 2014).
- **La capacité d'autofinancement (CAF) de la Métropole augmente légèrement avec une épargne brute de 250,8 M€** et une épargne nette de 167,3 M€ (tous budgets) après remboursement du capital de la dette. Cette épargne finance près de la moitié (43 %) des investissements, conformément à la stratégie financière adoptée fin 2014.
- **Achèvement du cycle d'investissement ambitieux défini au début de mandat, les investissements en 2019 atteignent 384,6 M€ tous budgets confondus, soit +10,2 %.** Ceux-ci sont financés à près de 70 % par des ressources propres de la collectivité, limitant ainsi son recours à l'emprunt.
- **Par conséquent, le niveau d'intervention dans le territoire n'a jamais été aussi soutenu : sur 1,218 milliard d'€ en 2019, 875 M€ ont été dépensés en faveur des politiques publiques** pour répondre aux besoins de services publics de qualité pour les habitants de la métropole (cf pages 3 et 4).

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE : +3,4 %

En 2019, les recettes de fonctionnement atteignent 1 001,2 M€ (tous budgets). Elle progressent de 3,4 % par rapport à 2018 (budget principal). Des mouvements exceptionnels expliquent en partie cette hausse :
• le nouveau mode de gestion des mobiliers urbains (+3,1 M€) entré en vigueur en 2018 ;
• des reprises de provisions d'emprunts devenues sans objet (+6,1 M€).

Si, pour faciliter la comparaison, on ne tient pas compte de ces mouvements, les recettes de fonctionnement se révèle en hausse de 1,8 %.

Les dotations de l'État sont en baisse : -1,4 %. L'État prélevant l'impôt, il verse chaque année aux territoires une Dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour Nantes Métropole, la DGF 2019 augmenterait de 1,5 M€ du fait de son indexation à la hausse de la population et de la fin, en 2018, du prélèvement de l'État au titre du « redressement des comptes publics » nationaux. Mais l'écrêtement prévu dans le mécanisme de péréquation français visant à réduire les inégalités entre territoires induit une perte de -1,9 M€. De plus, l'intégration de la DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) aux variables d'ajustement de l'enveloppe normée entraîne une perte supplémentaire de -0,35 M€.

Les recettes fiscales sont dynamiques : 320,6 M€, soit +3% résultant uniquement du dynamisme annuel des bases taxables (les taux d'imposition étant restés inchangés).

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES : +0,6 % à périmètre constant

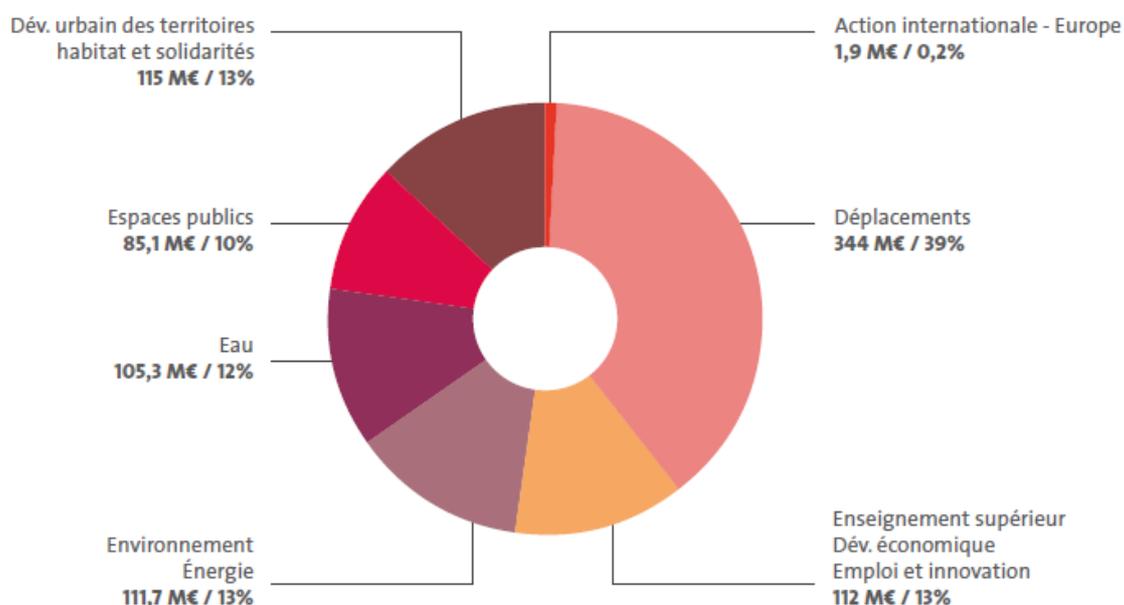
La Métropole poursuit sa gestion rigoureuse lui permettant de maîtriser l'évolution des dépenses et d'obtenir un niveau d'épargne important. En 2019, grâce aux efforts d'optimisation réalisés par les services de Nantes Métropole, les dépenses de gestion sont de 750,4 M€ (tous budgets confondus).

- Au budget principal, les **dépenses de gestion** sont maîtrisées : +0,7 % une fois retraitées les dépenses exceptionnelles liées au transfert du MIN (8,4 M€) et au nouveau marché « vélo » (+ 2,4 M€), ainsi que la reprise financière de l'État au titre de la contractualisation (3,3 M€ en 2019 liées aux dépenses de 2018).
- Côté **dépenses de personnel**, la hausse est limitée à 1,8 %. Cette évolution s'explique à la fois par des mesures décidées au niveau national (exemples : effet glissement-vieillesse-technicité pour 1,3 M€, accords PPCR pour 0,6 M€...) et par des actions décidées par la Métropole (révision du RIFSEEP, versement d'une indemnité pour les trajets domicile/travail effectués en vélo, hausse de la valeur du ticket repas).
- Les **moyens généraux** représentent 9 % des dépenses de gestion et sont maîtrisés par rapport à 2018.
- Les **dépenses d'intervention** sont celles affectées directement aux politiques publiques (144,3 M€ au budget principal, hors transports publics isolés dans un budget annexe depuis 2019). Elles augmentent de +4,3 % (+6 M€) par rapport à 2018 (incluant les indemnités MIN). Si l'on compte à périmètre financier constant, l'évolution est de -0,3 M€.
 - Subventions : 35 M€, soit -0,2 M€ par rapport à 2018, notamment pour les compétences sociales transférées du Département, la Maison de l'emploi / Mission locale et le soutien aux clubs sportifs de haut niveau.
 - Contributions obligatoires aux organismes de regroupement : 36,1 M€, soit -1 M€ par rapport à 2018, comprenant majoritairement le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Angers Nantes Opéra (SMANO) et l'École supérieure des beaux-arts (ESBANM).
 - Délégations de service public (hors transports collectifs) : 22,6 M€, soit -0,3 M€ par rapport à 2018, par exemple pour le tourisme, la Cité des congrès, le quartier de la Création (Creative Factory) ou la patinoire du Petit-Port.
 - La contribution à la TAN figure dorénavant au budget annexe des transports : 182 M€ de forfait de charges, pour accompagner le développement constant du réseau de transports collectifs.

- **Le reversement aux 24 communes est un poste important : 105,7 M€, soit 26 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.** Il comprend des dotations décidées dans le cadre du pacte financier métropolitain, qui augmentent de 0,7 M€ en 2019. La politique de redistribution de la Métropole envers ses communes membres reste forte et fait de Nantes l'une des métropoles françaises les plus redistributives.

UN INVESTISSEMENT EN HAUSSE DE 10 % : PRÈS DE 385 M€ EN 2019

Sur les budgets principal et annexes, les investissements s'élèvent à 384,6 M€ (sur 1,218 milliard d'euros de dépenses totales). La hausse est importante : +10,2 % par rapport à l'année précédente. Cela représente 587€/habitant de la métropole. L'année 2019 marque ainsi la concrétisation du programme d'investissements du mandat, portés principalement sur les politiques publiques de :



LES 3 PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DE NANTES MÉTROPOLE

En 2019, le niveau d'intervention en faveur des politiques publiques atteint 875 M€.

La transition écologique et la mobilité détiennent une place majeure dans l'action de la Métropole : 64,1 % des dépenses, soit 560,9 M€ (dont 175 M€ d'investissement)

- Toiture photovoltaïque du MIN
- Collecte, traitement et valorisation des déchets, réhabilitation de déchetteries communales et d'écopoints
- Démarrage de la deuxième tranche des travaux de l'usine d'eau potable, sécurisation de l'alimentation en eau du nord-ouest et du sud-ouest du département, réhabilitation de bassins de stockage pour réduire les rejets dans l'Erdre, lancement d'une opération de valorisation du biogaz
- Exploitation du réseau de transports en commun, pour 29,7 millions de km parcourus et 144,8 millions de voyages en 2019
- Mise en service des e-Busways de 24 mètres, acquisition de nouveaux bus propres, mise en accessibilité des arrêts de bus et Chronobus, lancement d'études pour le prolongement de la Ligne 4, travaux des nouveaux centres techniques (CETEX) des bus et trams, premières études techniques du tramway à l'ouest de l'île de Nantes
- Amélioration des services de mobilité pour les PMR : locations de vélos adaptés, évolutions du service Proxitan
- Extension des P+R au sud de la Métropole, à Neustrie et porte de Vertou
- Plans communaux de déplacements doux, prolongation des axes structurants cyclables (axe express Nantes - Saint-Herblain, bords de l'Erdre...)
- Développement des plateformes de covoiturage et participation de la métropole à Mégalis Bretagne et à Ouestgo

Suite à la feuille de route adoptée à la suite du Grand débat « Transition énergétique », la métropole s'est engagée sur des mesures concrètes, mises en œuvre dès 2019, notamment :

- l'animation d'une démarche collective avec les communautés d'acteurs et notamment la Conférence ouverte de la transition énergétique (COTE)
- Développement et mise en œuvre de la nouvelle plateforme « Mon projet rénov' »
- Investissement supplémentaire dans l'entretien durable du patrimoine métropolitain pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et dans le développement des énergies renouvelables
- Poursuite de l'enveloppe destinée à la rénovation énergétique des copropriétés, ouverture d'enveloppe pour le soutien à la rénovation énergétique du parc social
- Investissement dans une flotte de véhicules plus propres (acquisition des e-busway, développement du parc de nos véhicules électriques et GNV)
- Développement des modes doux et notamment le vélo dont la mise en œuvre des plans communaux de déplacement doux

Un soutien marqué au développement économique de la Métropole au service de l'emploi : 13% des dépenses de politiques publiques, soit 113,9 M€ (dont 40 M€ d'investissement)

- Livraison du nouveau MIN à Rezé
- Poursuite des soutiens à la recherche en santé : IRS, immeuble Santé rue Bias
- Plateforme de valorisation économique et créative Halles 1 & 2, soutiens aux pôles de compétitivité et au pôle d'innovation Jules Verne...
- Soutien à l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement pour la prospection d'entreprises contribuant à la promotion du territoire, au développement du numérique (Nantes Tech) et du « Très haut débit pour tous »
- Soutien aux outils territoriaux en faveur de l'emploi : notamment l'Association territoriale pour l'emploi et les compétences (fusion Maison de l'emploi et Mission locale), Fonds d'aide aux jeunes
- Développements de « Nantes entreprises dans ma poche » et des dispositifs d'aide à la création-reprise d'entreprises (Osez entreprendre...)
- Démarche Campus Nantes renforcée, préparation de l'arrivée de l'Université dans le quartier de la Création (Halle 6, plan Campus prometteur), engagements du Contrat de projet État-Région (CPER)
- Livraison des salles annexes du palais des sports de Beaulieu (salle 500 et salle de gymnastique)
- Financement des équipements culturels et sportifs métropolitains et soutien aux clubs et athlètes de haut niveau...
- Grands événements sportifs (Euro de volley) et maritimes (La mer XXL, Débords de Loire) en 2019

Une mobilisation forte pour l'aménagement et la cohésion territoriale de la Métropole : 22,9% des dépenses de politiques publiques, soit 200,1 M€ (dont 136 M€ d'investissement)

- Entretien et préservation de la voirie et réalisation des projets communaux
- Nouvelle gare de Nantes et son parvis nord, aménagements au titre de la « Ville apaisée »
- Réalisation des « 30 engagements Loire » par l'accompagnement d'initiatives citoyennes
- Aménagement de l'île de Nantes, acquisitions foncières pour le futur CHU, aménagement des bords de Loire
- Réserves foncières métropolitaines et des PAF communaux (programmes d'action foncière)
- Aménagements de nouveaux quartiers (dont le Bas-Chantenay), de ZAC d'habitat, nouvelle convention PNRU avec l'ANRU sur 4 quartiers nantais
- Poursuite des projets Grand Bellevue, Malakoff aval et Pré-Gauchet, et des aménagements au Clos-Toreau, à Nantes-Nord, aux Dervallières, au Preux à Saint-Herblain
- Construction et réhabilitation de logements sociaux
- Dispositifs (ANAH, PIG...) d'amélioration de l'habitat privé et d'aides à la réhabilitation énergétique des logements sociaux
- Aménagement et entretien d'aires d'accueil des Gens du voyage dans certaines communes
- Actions en faveur de la cohésion sociale : FSL, CLIC pour les personnes âgées, Grand débat « Longévité, ouvrons les possibles »